

Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde
EPCI de 20 à 40 000 habitants en FPU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 11 SEPTEMBRE 2014 à BLAIGNAC
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE

L'an deux mille quatorze, le onze septembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire ordinaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni à BLAIGNAC, sous la présidence de M. Bernard CASTAGNET, Président en exercice.

Date de la convocation : 1^{er} septembre 2014

Date d'affichage de la convocation : 1^{er} septembre 2014

Nombre de membres en exercice : 51

39 titulaires présents : M. Michel LEGLISE, M. Philippe CAMON-GOLYA, M. Éric DUCHAMPS, M. Serge ISSARD, M. Bernard PAGOT, M. Richard GAUTHIER, M. Guy DUBOUILH, M. Gilles JAUTARD, M. Claude COURREGES, M. Jean Louis SAUMON, M. Bastien MERCIER, M. François MERVEILLEAU, M. Jean Marc FRAICHE, M. Jean-Pierre MALIRAT, Mme Michèle BRUJERE, M. Thierry BOS, Mme Chantal PICON, M. Michel DESPUJOL, Mme Marie-Josée DANDIEU, M. Bernard CASTAGNET, Mme Bernadette COUSIN, M. Bruno MARTY, M. Mario COVOLAN, Mme Aline MARTIN, Mme Marie-Françoise MAURIAC, M. Michel LATRILLE, Mme Clara DELAS, M. Pascal LAVERGNE, Mme Marie CHINZI, Mme Patricia BROUSSE, Mme Michèle CHOVIN, M. Francis ZAGHET, M. Michel NOFFRAY, M. Thierry GOURGUES, M. Didier LECOURT, M. Christian MALANDIT-SALLAUD, M. Christophe RAULT, M. Philippe MOUTE, M. Patrick MONTO.

* * *

3 suppléants votants : M. François QUIRIN (pour M. Jean-Claude TRENTIN, Maire de Floudès, excusé), M. Alain GARRY (pour M. Alain BREUILLE, Maire de Loubens, excusé) et M. Robert ARMELLIN (pour M. Jacky BRITTON, Maire de Roquebrune, excusé).

1 pouvoir : Mme Christine CABOS, titulaire absente excusée (La Réole) a donné pouvoir à M. Mario COVOLAN (La Réole, délégué titulaire).

4 titulaires excusés mais non suppléés : M. Philippe DEBIEFF, M. Christian BOUIN, Mme Florence BERGADIEU et Mme Solange MENIVAL.

* * *

4 titulaires non excusés et non suppléés.

* * *

7 suppléants présents non votants : Mme Grace GUEYLARD, M. Stéphane DARRIET, M. Gianello SCARABELLO, M. Gérard GAY, M. Pierre LANOIRE, M. Maurice POUDENS et M. Paul ARTIGAUD.

* * *

Président de séance : M. Bernard CASTAGNET, Président en exercice.

Secrétaire de séance : M. Gilles JAUTARD (Maire de Blaignac).

* * *

* * *

Le Maire de Blaignac, qui accueille la réunion, souhaite la bienvenue aux délégués.

Secrétaire de séance : Gilles JAUTARD, Maire de Blaignac, élu à l'unanimité.

Le Président ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq.

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la dernière séance.

Le Président rappelle que désormais les suppléants aussi sont convoqués au conseil communautaire mais qu'ils ne peuvent pas prendre part au vote si leur titulaire est présent.

Le Président demande à pouvoir ajouter à l'ordre du jour une question RH pour une modification du tableau des effectifs suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires ---- avis favorable à l'unanimité.

LES POINTS INSCRITS A L'OdJ SONT ETUDIES DANS LEUR ORDRE D'INSCRIPTION

ADMINISTRATION GENERALE

- Adoption du règlement intérieur de la CdC : pour une relecture préalable au conseil, le projet de règlement intérieur a été envoyé par mail à toutes les Mairies en parallèle de l'envoi du dossier aux délégués du Conseil ; il est donc proposé au vote du Conseil après un débat en Bureau des Maires le 4 septembre ; l'objet du projet de règlement est principalement de fixer les règles de fonctionnement interne des conseils communautaires, des commissions et des instances de décisions internes de la collectivité. **ADOPTION A L'UNANIMITE.**
- Détermination de la composition et du mode de fonctionnement du futur Comité Technique de la CdC : le Conseil fixe le nombre de représentants du personnel appelés à siéger au sein de ce Comité Technique à cinq (5), arrête le principe de la parité avec le nombre de représentants de l'autorité territoriale (5 également) et approuve le fait que le collège des représentants de l'autorité territoriale (élus) soit appelé à participer au vote sur les dossiers soumis au Comité. **ADOPTION A L'UNANIMITE.**
- Détermination de la composition et du mode de fonctionnement du futur Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de la CdC : le Conseil le nombre de représentants du personnel appelés à siéger au sein de ce CHSCT à cinq (5), arrête le principe de la parité avec le nombre de représentants de l'autorité territoriale (5 également) et approuve le fait que le collège des représentants de l'autorité territoriale (élus) soit appelé à participer au vote sur les dossiers soumis au Comité. **ADOPTION A L'UNANIMITE.**

RESSOURCES HUMAINES

- Adhésion au service de remplacement proposé par le Centre de Gestion de la Gironde : le Président est autorisé, au nom de la collectivité, et en cas de besoin précis de remplacements d'agents titulaires ou contractuels (recrutés sur un emploi permanent) indisponibles, de faire appel au service de remplacement du CdG 33, service payant (5% du coût salarial de l'agent) proposé par le CdG 33 sur la base d'un vivier de personnel essentiellement en attente d'affectation. **ADOPTION A L'UNANIMITE.**
- Modification du tableau des effectifs : le Conseil autorise à la fois la réduction de la quotité horaire d'un agent (adjoint d'animation principal de 2ème classe) de l'ALSH de Monséguer (réduction de 12,12 heures hebdos à 12 heures hebdos) et la suppression d'une situation du même agent (poste d'agent technique de 2ème classe à 2,07 heures hebdos) du fait d'une refonte de ce poste suite à la réforme des rythmes scolaires et à la réorganisation du temps de travail de cet agent intercommunal, employé également par le SIVOM du Monségurais. **ADOPTION A L'UNANIMITE.**

VOIRIE

- Attribution du marché de travaux de voirie (grosses réparations) 2014 sur les communes du Réolais et du Monségurais (commission MAPA du 11/09/2014) : sur la base de l'avis de la commission MAPA du 11 septembre prochain, il est attribué le marché de travaux 2014 de grosses réparations sur les voies d'intérêt communautaire sur les 20 communes du Réolais et les 3 communes du Monségurais concernées par le transfert de la compétence --- Attribution à l'unanimité à l'entreprise Eurovia de La Réole pour un montant de 194 887 euros TTC pour la seule année 2014. **ADOPTION A L'UNANIMITE.**
- Interventions : *Le Maire d'Aillas s'étonne de l'écart de prix entre les entreprises ESBTP (Aillas) et Eurovia (La Réole) ; le Vice-Président, P. Monto, répond que l'écart s'explique essentiellement par la capacité des entreprises à produire en interne ou non les produits carbonés (émulsions, bi couche et enrobés) et par le fait que celles qui n'en produisent pas achètent chez leurs concurrents et que les dits concurrents leur font payer au prix fort ces produits finis. P. Monto explique malgré tout que si l'entreprise Pepin avait appliqué les prix pratiqués sur le marché à bons de commande avec l'ex CdC du Pays d'Auros, il aurait obtenu le marché.*

ECONOMIE

- Dossiers de demandes de subventions pour la location et/ou la rénovation de façades aux artisans et commerçants du territoire : Trois dossiers de subventions seront proposés au vote dont un garage auto à Bagas (création d'activités / aide à la location sur 23 mois), un commerce de détail à La Réole (création d'activités / aide à la location sur 23 mois) et un bar-restaurant à Gironde (création d'activités / aide à la location et à la rénovation / deux subventions sur ce dossier). **ADOPTION A L'UNANIMITE.**

HABITAT

- Dossiers de subventions aux particuliers dans le cadre de l'OPAH-DD (fonds énergie) : Il s'agit par cette délibération de régulariser les trente-trois (33) dossiers 2014 en attente d'attributions de subventions de notre fonds énergie (500 euros forfaitaires pour les propriétaires occupants et 2,5% du montant HT des travaux pour les propriétaires bailleurs) dans le cadre de l'OPAH-DD piloté par le Siphem, les 33 dossiers sont soumis au vote pour un total de 23 249 € de subventions de la CdC et reçoivent tous un avis favorable du Conseil (ce qui donnera lieu à une décision modificative au budget 2014, cf. infra). **ADOPTION A L'UNANIMITE.**

CULTURE

- Fixation des tarifs pour le spectacle du 11 octobre prochain à Lamothe-Landerron : pour le premier spectacle de la saison culturelle (théâtre : « La famille vient en mangeant » à la salle des fêtes de Lamothe) il convient de fixer les tarifs appliqués à 6 euros (tarif plein) et 2,50 euros (tarif réduit). **ADOPTION A L'UNANIMITE.**
- *Didier LECOURT (Maire de Saint Hilaire) rappelle que le tarif de 6 euros correspond au tarif réduit pratiqué par l'IDDAC (tarif plein habituel à 12 euros).*

LECTURE PUBLIQUE

- Attribution des marchés de travaux pour la médiathèque de Gironde sur Dropt : suite aux deux commissions MAPA qui ont lieu en août dernier, sont attribués aux entreprises choisies les 12 lots composant le marché de travaux de réhabilitation du bâtiment « Mac Mau » à Gironde-sur-Dropt en médiathèque intercommunale pour un montant total HT de 674 444,32 euros (coût prévisionnel arrêté en phase APD = 888 250 euros). **ADOPTION A L'UNANIMITE MOINS UYNE VOIX CONTRE (Mme Aline MARTIN, La Réole).**
- *La liste exhaustive des entreprises retenues avec leur commune siège a été envoyée à toutes les Mairies par mail par le DGS.*
- *JL Saumon rappelle le déroulement des deux commissions des marchés (MAPA) qui se sont tenues sur le sujet et surtout les économies réalisées à ce jour avec une baisse de plus de 200 000*

euros entre l'estimation APD des architectes et le résultat des commissions des marchés.

ORDURES MENAGERES (OM)

- Délibération pour mise en place du régime dérogatoire pour la perception de la REOMI : suite à la fusion de nos collectivités, il convient par principe de délibérer à nouveau afin d'opter pour le régime dérogatoire numéro 2 (actuellement déjà en vigueur) qui permet à notre CdC de percevoir en lieu et place des syndicats gestionnaires de la collecte des OM le produit de cette collecte (redevance). **ADOPTION A L'UNANIMITE.**

FINANCES

- Décisions modificatives (DM) au budget primitif 2014 de la collectivité : toute une série de décisions modificatives au budget est proposée au vote ; des DM portant principalement sur des recettes nouvelles à encaisser (subventions et rôles d'impôts supplémentaires) ainsi que sur des nouvelles affectations de crédits (ventilations en investissements de crédits supplémentaires) et sur des écritures comptables nécessaires (constatation de créances, emprunt Pôle Enfance de Monségur, liquidation du Monségurais) ; ces DM ont été présentées en détails par le VP aux Finances (F. Zaghet) au préalable en Bureau des Maires le 4 septembre. Le détail de ces DM est disponible dans les projets de délibérations et/ou sur demande auprès du DGS. **ADOPTION A L'UNANIMITE DE TOUTES CES DM.**
- Proposition de composition de la CIID : il s'agit, suite à l'avis du Bureau des Maires du 4 septembre, de proposer aux services de l'Etat (DGFIP), les noms de 20 personnes (20 titulaires et 20 suppléants pour 10 postes au final : 10 titulaires et 10 suppléants) pouvant être appelées à composer la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) chargée d'étudier la mise à jour des bases fiscales des assujettis à la fiscalité directe locale de notre territoire. La liste proposée a été envoyée à toutes les Mairies du territoire et est disponible sur demande auprès du DGS. **ADOPTION A L'UNANIMITE.**

Questions diverses

- Pas d'intervention de la salle, pas de demande de prise de parole ni de question diverse.
- En conclusion, le Président annonce le prochain conseil communautaire le 9 octobre 2014 à 19h à Bourdelles avec un ordre du jour allégé afin de discuter du dépôt de dossier de candidature conjointe Ville de La Réole – CdC du Réolais en Sud Gironde à l'Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) des services de l'Etat « revitalisation des centre-bourgs » (dossier de candidature sera envoyé à toutes les Mairies par mail par le DGS).

En l'absence de nouvelle intervention et d'autres questions diverses, le Président clôt la séance à vingt-deux heures trente en remerciant une nouvelle fois la municipalité de Blaignac de son accueil et le Maire de Blaignac invite les élus au pot de l'amitié.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,
A La Réole, le 12 septembre 2014,



M. Bernard CASTAGNET
Président de la Communauté de Communes
Du Réolais en Sud Gironde